

4. Où déposer votre dossier de candidature ?

Vous adresserez vos dossiers de candidature aux *directions sollicitées* (les coordonnées figurent sur la liste des directions offertes pour le poste d'inspecteur des Finances publiques jointe au dossier de candidature).

Vous devez déposer autant de dossiers que de directions sollicitées, dans la limite de 5 directions pour un emploi d'inspecteur des Finances publiques.

Aucune copie du dossier ne sera faite pour les autres directions demandées.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature le 16 février 2018

(Cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier incomplet et/ou transmis hors délais sera rejeté.

5. Quelle suite sera donnée à votre candidature ?

Les candidatures feront l'objet d'un premier examen à la suite duquel les directions pourront convoquer les candidats sélectionnés à un *entretien*.

A cette occasion, la Direction générale des Finances Publiques vérifie la *validité des pièces du dossier de candidature* ainsi que les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire et position régulière au regard de la « journée défense et citoyenneté »).

Les candidats non sélectionnés sont avisés par les directions du rejet de leur candidature.

Le recrutement des candidats *retenus à l'issue des entretiens* est ensuite subordonné à la *vérification de leur aptitude à un emploi public de l'État et la compatibilité de leur handicap avec l'emploi postulé par un médecin agréé*.

En l'absence de tout empêchement, il est procédé à la *signature du contrat* d'engagement (contrat à durée déterminée d'un an, à l'issue duquel le candidat pourra être titularisé).

**RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE
DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS A L'EMPLOI
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

LISTE DES DIRECTIONS OFFERTES

DIRECTIONS : DDFIP : Direction départementale des Finances publiques DRFIP : Direction régionale des Finances publiques			Adresse d'envoi des dossiers de candidature	Correspondants	Tél	Nombre de postes
01	DDFIP	AIN	11 Bd Maréchal Leclerc BP 40423 01012 Bourg-en-Bresse	Mme LAMBERT Françoise	04-74-45-68-43	1
06	DDFIP	ALPES-MARITIMES	15bis rue Delille 06073 Nice Cedex 1	Mme CANUTO Mylène	04-92-17-62-93	1
16	DDFIP	CHARENTE	3 rue Pierre Labachot CS 12222 16022 Angoulême Cedex	Mme PUJOL Myriam	05-45-94-37-33	1
17	DDFIP	CHARENTE- MARITIME	24 avenue de Fétilly BP 40587 17021 La Rochelle Cedex 1	Mme ANTOINE Isabelle Mme MENU Sonia	05-46-50-44-48 05-46-50-44-28	1
26	DDFIP	DROME	20 av. du Président Herriot – BP 1002 26015 Valence Cedex	Mme BAYARD Dominique	04-75-78-56-72	1
28	DDFIP	EURE-ET-LOIR	3 place de la République 28019 Chartres Cedex	Mme GUYONNOT Caroline	02-37-20-72-14	1
34	DDFIP	HERAULT	334 allée Henri II de Montmorency CS 17788 34000 Montpellier	M. CARDON Patrick M. CARON Stéphane	04-67-13-95-17 04-67-17-60-28	1
39	DDFIP	JURA	8 avenue Thurel 39021 Lons-le-Saunier Cedex	M. PORCEDDU Guillaume	03-84-35-15-13	1
44	DRFIP	LOIRE-ATLANTIQUE	4 quai de Versailles – BP 93503 44035 Nantes Cedex 1	Mme DOMINECH Dany- Claude	02-40-20-74-97	1
45	DRFIP	LOIRET	4 place du Martroi - BP 2435 45032 Orléans Cedex 1	Mme BOCQUEZ Sandrine	02-38-79-69-11	1
60	DDFIP	OISE	2 rue Molière 60021 Beauvais Cedex	Mme TAHRAT Séverine	03-44-06-35-43	1
69	DRFIP	RHONE	3, rue de la Charité 69268 Lyon Cedex 02	Mme BARGEON Annie	04-72-40-84-28	1
75	DRFIP	PARIS	94, rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02	Mme GARCIA Dominique	01-44-50-48-53	2

DIRECTIONS : DDFIP : Direction départementale des Finances publiques DRFIP : Direction régionale des Finances publiques			Adresse d'envoi des dossiers de candidature	Correspondants	Tél	Nombre de postes
76	DRFIP	SEINE-MARITIME	21 quai Jean Moulin 76037 Rouen Cedex	M. CASTILLO Julien	02-35-58-19-02	1
77	DDFIP	SEINE-ET-MARNE	38 avenue Thiers 77011 Melun Cedex	Mme PATERNA Céline	01-64-87-83-66	1
83	DDFIP	VAR	Place Besagne CS91409 83056 Toulon Cedex	Mme LIABEUF Véronique	04-94-03-82-70	1
91	DDFIP	ESSONNE	27 rue des Mazières 91011 Evry Cedex	M. MAROQUIN Serge	01-60-87-34-21	1
92	DDFIP	HAUTS-DE-SEINE	167/177 avenue Joliot-Curie 92013 Nanterre Cedex	Mme TEIXEIRA Marthe	01-40-97-32-09	1

FICHE D'INFORMATION SUR LE METIER D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Emploi de catégorie A

FORMATION INITIALE

D'une durée d'un an, elle est composée d'une formation théorique à l'École Nationale des Finances Publiques, dans les établissements de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ou de Noisiel (Seine-et-Marne), suivie d'un stage pratique dans la direction de recrutement.

Les stagiaires reçoivent, notamment, une formation financière, juridique, économique, comptable et technique. Une évaluation périodique des connaissances est organisée au cours du cycle d'enseignement théorique.

FONCTIONS

Les inspecteurs des Finances Publiques peuvent exercer différentes fonctions qui nécessitent toutes un niveau élevé de compétence en matière juridique, fiscale et comptable, vous pourrez :

- ✓ dans un service des impôts des particuliers (SIP) ou dans un service des impôts des entreprises (SIE), piloter la mission d'accueil en assurant un rôle d'expertise sur les dossiers complexes ;
- ✓ dans un pôle de recouvrement spécialisé (PRS), apporter un soutien technique sur les recouvrements à fort enjeu ;
- ✓ dans un pôle de contrôle et d'expertise (PCE), assurer le contrôle sur pièces des dossiers des professionnels ;
- ✓ en tant que vérificateur, travailler au contact direct du monde économique à travers les contrôles fiscaux d'entreprises ou de particuliers ;
- ✓ dans un service du cadastre, diriger une équipe chargée de la mise à jour du plan cadastral et aurez de nombreux contacts avec les usagers, les géomètres experts et les collectivités locales ;
- ✓ dans un service comptabilité de l'Etat, d'une direction départementale ou régionale des Finances publiques (DRFIP/DDFIP), encadrer une équipe chargée de la tenue de la comptabilité générale et aurez un rôle de soutien et d'expertise sur les situations à risque ;
- ✓ dans un service dépenses de l'Etat d'une DDFIP/DRFIP, encadrer une équipe et superviser notamment le traitement des actes de dépenses (dépenses de fonctionnement, d'investissement, marchés publics) émanant des services ordonnateurs ;
- ✓ dans une DDFIP/DRFIP, exercer votre métier d'inspecteur sur des fonctions supports en tant que chef du service des ressources humaines, de la formation professionnelle ou encore du budget-logistique ;
- ✓ dans un centre des Finances publiques, être adjoint ou chef de poste, chargé d'un secteur d'animation et d'expertise dans le secteur public local. Avoir également un rôle de conseil et de référent auprès des ordonnateurs en matière de finances locales ;
- ✓ en tant que rédacteur dans le réseau ou en administration centrale, procéder à des expertises techniques dans votre spécialité ;
- ✓ en tant qu'huissier, participer sur le terrain au recouvrement forcé des produits d'Etat, locaux et divers.